

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 60

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

Avril à Juillet 2016

Edito

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@orange.fr

gc.rocche@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Edito : Pour la fraternité des

peuples souverains

L'utilité de l'inutile

L'échelle de la corruption

La mise en marche de l'in-
culturation

Contribution de la CO PER DIR

Contribution de la CO certifiés
agrégés

Robespierre ou la République
vertueuse

BAC n° 60

Avril à Juillet 2016

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Pour la fraternité des peuples souverains

Le Brexit est là. C'est, paraît-il, le couple franco-allemand qui doit reprendre les commandes de l'UNION EUROPEENNE. Déjà, l'un des conjoints dit qu'il faut consommer le divorce d'avec le ROYAUME-UNI au plus vite, l'autre qu'on n'est pas pressé. La machine européenne va donc aller à hue et à dia ce qui ne manquera pas de la faire verser. Déjà qu'une roue manque au carrosse ! Et quel carrosse ! Celui tout doré qui mène sa Gracieuse Majesté au Parlement de Westminster pour prononcer le discours du Trône !

La caste politique française déverse son tombereau de sottises : l'un veut un nouveau traité, l'autre veut un referendum, un troisième dit qu'il faut resserrer les boulons, le suivant qu'il faut mettre de l'huile dans les rouages ; en gros, la boîte à outils du roi de Hollande trouve enfin son utilité.

Un referendum ? Il y a celui de 2005 dont la conséquence est d'avoir ajouté à la Constitution un traité dont la majorité des Français ne voulait pas mais que le maniaque d'un nouveau texte législatif chaque fois qu'il y a un meurtre ou une crise a fait valider malgré tout sous le nom de Traité de Lisbonne.

Première chose à faire, c'est donc de purger la Constitution, et pas seulement de ce traité-là, au lieu de rajouter une couche au millefeuille européen.

Aux origines de l'Union Européenne, ça remonte aux années 50 du dernier siècle, il y avait une double intention :

1. Reconstruire l'Europe dévastée par le second conflit mondial en donnant du travail et du pain à sa population ;

2. Préserver la paix retrouvée en intégrant à cette reconstruction l'Allemagne coupable et vaincue pour mieux la contrôler.

La mise en place de ce double projet a été sous-tendue par la guerre froide qui coupait en deux l'Europe, cette coupure passant justement par l'Allemagne

Depuis, la situation a changé. Et pas seulement par la disparition du camp soviétique et la réunification de l'Allemagne. Contrairement à ce que les pleureuses de la commission de Bruxelles prétendent, l'éclatement de la YOUGOSLAVIE a fait resurgir la guerre sur le territoire européen et ses séquelles sont toujours là. Par ailleurs, au lieu de faire de l'UE un contrepoids à la mondialisation libérale, ultra-financiarisée, ses dirigeants, et c'est là que se révèle sa véritable « vocation », l'ont lancée à corps perdu dans les souffrances de l'austérité pour la majeure partie de la population et des profits exorbitants pour quelques autres dont la plupart des partis politiques sont les chevaliers servants.

Avec les contradictions que l'on voit chez les vainqueurs comme chez les vaincus du **Brexit**, ce qui est clair, c'est la nature purement économique que les dirigeants de l'UE ont voulu conférer à l'Européen en lui ôtant, en dépit des discours de propagande, toute dimension politique. Là est la faillite des libéraux qui se croyaient les triomphateurs dans la guerre de classes qu'ils ont déchaînée sur la planète entière pour mieux la piller et asservir sa population, sept milliards d'êtres humains tout de même. Là est aussi bien mis en évidence l'objectif n° 1 du capitalisme financier, actionnarial et spéculatif : détruire les Etats-Nations dont les législations visent à protéger les citoyens, ceux-là mêmes qui en exprimant leur souveraineté ont construit ces Etats-Nations.

Le SNCA e.i.L. Convergence qui poursuit, en fidélité à la **Charte d'Amiens**, l'objectif d'améliorer au quotidien la condition des travailleurs et, sur le plus long terme – mais qui peut ne pas être si éloigné que cela - d'aboutir à leur émancipation du salariat, donc du patronat, considère que cet objectif s'inscrit aussi dans les principes et valeurs de la République comme il est au cœur du programme du Conseil National de la Résistance de 1944.

Il ne s'agit pas d'opposer les Etats-Nations entre eux mais, en faisant valoir l'intérêt général commun aux peuples dont ils émanent, d'établir des solidarités internationales permettant de rompre avec la mondialisation qui se faisant au bénéfice de quelques millions d'individus exclus ceux-ci de la commune humanité.

La difficulté pour obtenir et conserver un emploi, la paupérisation par le chômage, le sous emploi et la pression sur les salaires, le déclassement social ne devraient pas être à l'ordre du jour dans un monde doté de tant de richesses, de tant de talents et de tant de bonnes volontés. Pourtant, le capitalisme du XXIème siècle entend asservir toute cette vraie richesse afin d'en extraire, au seul profit de son club de nantis, les substantiels bénéfices. Les techno-bureaucrates de l'UE sont certes condamnables ; il ne faudrait toutefois pas oublier qu'ils produisent leurs textes à la demande expresse des chefs d'Etat et de gouvernement ou à celle de leurs ministres spécialisés, qui, de retour chez eux se vantent d'abord de l'avancée des travaux et bavent ensuite sur la seule responsabilité de Bruxelles dans les options tyranniques auxquelles ils soumettent leurs peuples.

Refuser de continuer la route avec l'UE, quelque forme que prenne ce refus, ce n'est pas se replier sur soi-même, comme les inconditionnels de la disparition de la démocratie le serinent ; c'est renouer les liens de peuples à peuples que le capitalisme entend détruire, c'est exercer la souveraineté de chacun d'eux , mais conjointement : que l'Autre soit de cette partie du monde qu'on nomme Europe ou d'ailleurs, aucun citoyen souverain ne le rejette mais au contraire l'accueille fraternellement.

L'avenir est à la République universelle et sociale.

Capitalismus delendus est.

L'utilité de l'inutile*

Voici que se terminent les corrections des examens des Lycées et collèges. Brevet des collèges, baccalauréat, BTS, etc. Les professeurs ont été envoyés ici et là, plus ou moins loin (250 km parfois, pour le brevet...), munis de consignes strictes : ne pas commencer les corrections avant le laïus du Principal, ne pas entrer les notes avant telle heure (le serveur n'est pas ouvert)... Grâce à tous ces efforts, à des consignes de bienveillance –comme l'école de Najat, dont il ne restera, comme le chat d'*Alice*, que le sourire... On laisse les traces qu'on peut...**- les résultats seront positifs.

Ce Brevet ! Quelle merveille ! Seul diplôme du système éducatif qui ne sert à rien : ni à passer en seconde, ni à obtenir une qualification professionnelle. Combien l'ancien Certificat d'études***, ou le Brevet supérieur nous manquent aujourd'hui ! Vraies qualifications,

diplômes reconnus, qui ouvraient la voie à d'autres études, ou au métier... Il est vrai que chacun peut accéder au Lycée, de nos jours, sans autre mérite que de s'être donné la peine de naître. Fi du travail et du mérite ! Fi donc de la République et de ses valeurs ! Qui reconnaîtrait la République vertueuse dans cette caricature de démocratie, où les voleurs disputent le pouvoir aux analphabètes ?

La question se pose chaque année de savoir s'il faut maintenir l'examen du baccalauréat, qui est fort onéreux, dont les lauréats ne peuvent que rarement mener avec succès des études supérieures. Au moins, celui-ci sert-il de passeport à l'entrée à l'Université. Mais le brevet ? Certes, les parents sont attachés à ce pseudo-diplôme ; certes, on occupe les élèves avec cela jusqu'à la fin de l'année... Najat-beau-sourire se targuera bientôt des excellents résultats obtenus au brevet, pour déclarer que, décidément, « tout va mieux ».

L'incompétence, l'ignorance, la pauvreté d'esprit ne font plus honte. Tel ministre de la culture est incapable de citer un vers de Molière, tel autre avoue benoîtement n'avoir pas le temps de lire, toute expression publique est maculée de fautes de syntaxe, de barbarismes, qui traduisent toujours la défaillance de l'intelligence.

Capitalismus delendus est. Décidément.

* Titre d'un ouvrage de Nuccio Ordine, où il montre combien les Lettres (l'inutile) sont utiles

** « Ils ne sont pas méchants, ils sont lourds », Céline

*** Voir Céline, encore, Mort à crédit.

L'échelle de la corruption

La république bananière n'existe pas que là où les plantations de bananiers épuisent les sols et les transforment en infertiles sols latéritiques. Elle n'est même plus à nos portes qu'elle a déjà franchies depuis longtemps : elle est, de fait, bien installée chez nous. Des bakchichs qui graissent les pattes pas trop regardantes*, à la fraude fiscale et des comptes truqués de campagne électorale au blanchiment d'argent sale, elle étale régulièrement sa crasse à la une de nos journaux. Ainsi, *le Monde* du 26 juin faisait savoir que LAFARGE, premier cimentier mondial, continuait ses affaires en Syrie du Nord en payant grassement DAESH au mépris des lois contre le terrorisme et son financement. Mais cette corruption affichée, identifiée, qui contamine aussi les agents de nos institutions n'est que la partie de l'iceberg qu'au loin détecta l'équipage du Titanic qui se faisait éperonné dans le même temps par sa partie immergée.

En effet, la corruption présente plusieurs niveaux, au moins trois, dont le supérieur est sous nos yeux et que nous réprouvons chaque fois que ses nauséuses et parfois homicides conséquences ébranlent la démocratie.

Sous ce premier niveau de la corruption, sa substructure en quelque sorte, dont chacun de nous sait qu'il existe, il y en a un deuxième qui implique le fonctionnement de l'Etat. En effet quelle pire corruption que celle qui met en cause les responsables d'un pays dont le rôle est de garantir l'application des lois et qui les contournent et/ou font comme si elles n'existaient pas ?

Cette corruption-là, qui permet à toutes les hiérarchies institutionnelles de violer impunément les lois, s'appuie pour ce faire sur deux notions contraires au mérite républicain : le profil et les compétences.

Une démocratie républicaine ayant comme premier souci de garantir l'intérêt général, se dote d'institutions relevant de la Fonction Publique et de services publics pour atteindre cet objectif. Le fonctionnement de ces institutions et services publics oblige l'Etat à recruter des personnels qualifiés, impartiaux et incorruptibles. Le concours de recrutement anonyme est la méthode la plus sûre et la plus logique pour assurer simultanément l'incorruptibilité, l'impartialité et la qualification. Le recours au contrat doit rester exceptionnel et doit permettre

de pourvoir des postes rares, voire exceptionnels mais nécessaires à tel ou tel moment de la vie de l'Etat. Or, les services publics et les fonctions publiques recourent de façon pléthorique aux contractuels assumant des fonctions courantes et pérennes. C'est une façon de diminuer les dépenses de l'Etat en contradiction avec les règles et les normes édictées par la République elle-même pour recruter des agents dignes d'elles.

Cette prolifération de contractuels formés à leurs tâches sur le tas, celui de la nécessité, induit que d'autres motivations que celles de trouver du personnel apte peuvent intervenir dans le choix opéré par la hiérarchie d'un agent contractuel d'abord, voire titularisé ensuite.

Prenons un exemple : il faut trouver un-e adjoint-e à un-e fonctionnaire en charge de travaux de bureautique dans une institution officielle. Plutôt que de créer un poste et de le mettre au concours, on** propose d'embaucher par contrat une connaissance de l'agent bureauticien, ou la nièce au chômage du chef de bureau quand ce n'est pas la fille sans emploi du chef de service : cela s'appelle du copinage et du népotisme ; on peut même aller jusqu'à parler de clientélisme ... A moins que ce recrutement corresponde aux impératifs d'une tâche inhabituelle et peu fréquente. Mais classer des papiers et faire des photocopies, est-ce une tâche si rare et exceptionnelle qu'elle implique de recruter hors normes ?

Prenons un autre exemple : un collègue est sans principal parce que le dernier en date est appelé à exercer d'autres fonctions dans les services académiques du rectorat. Le poste ainsi libéré n'est cependant pas mis au mouvement parce que ce collègue, voyez-vous, n'a pas besoin d'un principal qualifié, ayant telle ou telle ancienneté et telle ou telle notation le rendant apte à diriger un établissement secondaire du premier degré ; il faut qu'il soit attribué à Madame ou Monsieur Truc-Muche qui est apparenté-e à une notabilité locale que connaît bien le DASEN ou un autre ponton du rectorat. Ou est la garantie d'indépendance et d'incorruptibilité du prochain chef d'établissement, sans parler de sa qualification quand les normes sont traitées à front renversé ?

Allons jusqu'à un troisième exemple : un stagiaire n'a pas bénéficié au cours de son année de stage des conditions prévues par la loi pour qu'il se déroule au mieux des intérêts du stagiaire. Pourquoi ? Parce que les différents intervenants de sa hiérarchie n'ont pas respecté, pour des raisons *x* ou *y*, les circulaires qui prescrivent les procédures permettant d'établir l'équité dans une demande de titularisation. Que croyez-vous qu'il arrivât ? Ce fut le stagiaire qui paya les pots cassés par une hiérarchie administrative et pédagogique contournant allégrement les textes qu'elle a en charge pourtant d'appliquer et de faire respecter.

Les hiérarchies prennent ainsi de mauvaises habitudes, en particulier dans la fonction publique territoriale, mais pas seulement, où la promotion est de moins en moins liée à une amélioration de la qualification de l'agent et de plus en plus effectuée « à la tête du client » ... entendez ici la docilité du nouveau recruté.

Où est, dans ces cas, l'égalité républicaine des droits ?

Donc, la France a des hiérarchies institutionnelles de plus en plus rongées par la corruption à cause de ces pratiques habituelles et tolérées de passe-droit, de cooptation, d'entre-soi, qui loin de garantir l'exercice de l'Etat de Droit l'affaiblissent en le gangrenant à son tour.

C'est pourquoi, les comportements illégaux des « élites » et des « sous-élites », leurs faire-valoir, entraînent le délabrement des institutions elles-mêmes. Quand dans la Police, dans la Justice, dans l'Education Nationale les responsables de ces institutions font prévaloir leurs caprices intéressés, pour ne pas dire leur bon plaisir, sur l'intérêt public, c'est-à-dire le respect des lois et règlements, les institutions perdent leur vrai visage ; elles sont viciées, déformées, mal entretenues au point qu'elles se corrodent, que la rouille et les vers attaquent leurs soubassements qui finiront par s'écrouler***. Une bonne inondation là-dessus et on n'en parlera plus !

Voilà où en est la France : un pays dont les « élites » tournent en rond en espérant que le vertige qui les a saisies, tétanisera aussi les citoyens et les travailleurs.

Heureux que, contrairement à ce que pensait le fondateur de cette cinquième République, tous les citoyens, tous les travailleurs ne soient pas des veaux !
La République numérotée se meurt ! La République numérotée est morte !
Vive la REPUBLIQUE !

** Le prédécesseur d'Anne HIDALGO à la mairie de Paris a entrepris des travaux de rénovation des trottoirs parisiens dont les chantiers ne sont toujours pas clos en choisissant pour ce faire un superbe granit espagnol qui si vous en mettez un fragment dans votre poche est réduit en arène en moins d'une semaine. Pourquoi ce choix ? Sûrement pas pour la qualité et la solidité du produit !*

*** Que de mystère dans ce « on » et dans celui de ses motivations !*

**** Quand une dame, maire de la Capitale de la France, avec l'aval du ministre de l'écologie, fait voter par son conseil municipal que certaines automobiles sont interdites de circulation sous des prétextes dont le commun dénominateur est d'être tous en infraction avec l'égalité des droits, cette personne et ses conseillers « élites de la France » non seulement contreviennent aux règles constitutionnelles de la République mais de plus s'en foutent, si je puis dire, royalement aux divers sens de cet adverbe ...*

La mise en marche de l'in-culturation

Il y a peu, Madame le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a dénoncé avec force la place subalterne qu'occupait au sein de l'OCDE la rémunération des enseignants français. Elle a donc annoncé des augmentations tout azimut (en oubliant toutefois les enseignants coordinateurs de la MLDS ...) avec comme seul objectif la reconnaissance du travail des agents de l'Ecole de la République qui, on le sait désormais, est une école de la bienveillance.

Seules les mauvaises langues ont détecté, au delà de la « bienveillance », des intentions électoralistes ; dirons-nous que c'est de bonne guerre ?

En dépit de quoi, les statistiques « Pisa » qui ne sont, certes, pas toutes d'une grande fiabilité, relèguent vers les derniers rangs quant aux résultats et performances de ses élèves, cette même école de la République ...

Serait-ce que l'Ecole lorsqu'elle est « de la République » est incapable d'instruire, d'éduquer et de former correctement ses élèves qui sont les citoyens républicains de demain ?

Le SNCA e.i.L. Convergence suggère un *distinguo* : ne pas confondre l'Ecole de la République et ceux qui en ont la responsabilité, c'est-à-dire les ministres, les hauts fonctionnaires et la hiérarchie supérieure qui définissent, orientent et encadrent ses objectifs.

Or, depuis des décennies, tous ces gens-là, disons plutôt une grande partie d'entre eux, sont engoncés dans le libéralisme qui doit régner même sur les services publics, ce qui est un contresens basique puisque les objectifs des services publics ne doivent pas être la rentabilité ni la productivité mais l'équité entre tous les bénéficiaires de ces services.

A vrai dire, depuis tout ce temps, nous sommes dans la contre-révolution, la contre-révolution sociale et politique.

Le banc d'essai de ces pulsions contre révolutionnaires qui déterminent l'enthousiasme destructeur d'élites autoproclamées, c'est la décentralisation.

A l'encontre du génie français !

De même qu'en 1789, les populations de l'Alsace ont clairement exprimé qu'elles voulaient être françaises et que soient dessaisis de leur emprise sociale et fiscale les princes germaniques « possessionnés » en cette contrée, de même en 1792-1793, à l'exception de la chouannerie qui n'était pas, tant s'en faut, un mouvement d'avant-garde, les citoyens français ont indubitablement affirmé leur jacobinisme qui s'inscrivait et s'inscrit toujours dans la

continuité multiséculaire de la construction territoriale et politique de la France. En faisant des sujets du monarque, les citoyens de la Nation, la Révolution n'a pas fait table rase de l'histoire, à preuve le blanc du lys royal* qu'ils ont intercalé entre les couleurs, bleu et rouge de la ville révolutionnaire par excellence, Paris**.

Donc, les élites autoproclamées, ont décidé, avec des nuances il va de soi mais sans état d'âme, qu'un état centralisé devait sous le coup de la baguette magique de leur bon plaisir, *i.e.* l'arbitraire, se transformer en un temps record en une pâle imitation de l'Allemagne Fédérale***.

Le capitalisme, autre nom du libéralisme économique, a besoin de l'Etat pour le sortir d'affaire quand il est en crise : il faut sauver les banques et les gros actionnaires en faisant casquer les contribuables par exemple ... Ou il faut envoyer les Compagnies Républicaines de Sécurité, financées par les mêmes contribuables pour déloger les grévistes qui bloquent les terminaux pétroliers ou les approvisionnements des grandes surfaces. Certes, le petit Français en pâtit. Mais ce n'est pas pour lui qu'interviennent les CRS : c'est pour assurer la permanence des profits de Mesdames et Messieurs les gros actionnaires de la pétrochimie et de la grande distribution.

En dehors de ces moments où le capitalisme a besoin pour sa sauvegarde de l'Etat, le reste du temps il n'en a que faire. Payer des impôts ? Se priver ainsi de bon argent non pour investir mais pour spéculer ... Vous n'y pensez pas !

Bien sûr que si ! Nous pensons aux services publics, aux transports en commun, aux hôpitaux, à l'Ecole, à la Justice, et même à la Police et à l'Armée.

Il y a donc une forte contradiction, un vrai conflit d'intérêts, entre la volonté des citoyens détenteurs de la Souveraineté Nationale et Populaire et les *desiderata* du capitalisme immanquablement cramponné à ses profits. Or, l'idéologie dominante, qui prétend que tout doit être vu sous l'angle économique, que tout doit être géré comme une entreprise privée a corrodé à ce point les mêmes élites autoproclamées, qu'elles prétendent que moins il y a d'Etat mieux c'est.

En voilà une sottise ! L'Etat-Nation, celui de la République, doit au contraire assurer le bien commun qui ne peut ni ne doit être soumis à la satisfaction d'intérêts particuliers. C'est pourquoi l'Etat républicain est laïque. Cependant la caste des dirigeants politiques pratique obstinément le contraire de ce qu'exige l'Etat républicain : elle dilue les pouvoirs par une décentralisation de plus en plus dévastatrice pour le plus grand nombre, multipliant ainsi les petites chéfaillonerics locales plus facilement intimidables, voire plus facilement corruptibles que les agents d'une administration centralisée. Et cela permet de disloquer chaque jour davantage les grandes institutions de la République. La focalisation actuelle des instances politiques et syndicales autour du projet de loi EL KHOMERI révèle bien cette dislocation : un **Code du Travail** protecteur ou un **Code du Travail** permissif ...

Une des conséquences terrifiantes de l'affaiblissement de l'Etat, c'est la stagnation puis le recul du niveau culturel de la population en quoi les statistiques mentionnées en début d'article ne sont ni mensongères ni à prendre à la légère. Malgré les cris d'orfraie du ministre de l'ENESR, il est peu probable qu'un pouvoir à ce point subjugué par le libéralisme économique puisse redresser la barre.

Le lien entre l'inculturation en marche et l'idéologie dominante du moins d'Etat possible afin de laisser les mains libres au capitalisme est indéniable. Prenons l'exemple des collectivités territoriales qui ont quasiment la bride sur le cou en matière budgétaire. La loi impose aux employeurs, et les collectivités territoriales ont beaucoup d'employés, d'inciter leurs salariés peu ou pas diplômés à préparer des concours internes afin d'améliorer leur qualification et d'assurer ainsi leur promotion professionnelle et sociale. La plupart des collectivités locales biaisent cette prescription par des jeux de primes compensant partiellement des salaires déficients et par des promotions ne passant plus par la réussite aux concours,

ignorant donc le « mérite républicain », remplacé par les « compétences » trop souvent synonymes d' « à la tête du client » ; d'où des pratiques de clientélisme de plus en plus répandues qui font peu de cas de la « liberté » individuelle de chacun.

Cela s'accompagne donc de moins de formation des travailleurs, puisque celle-ci n'est plus le gage d'une amélioration du statut professionnel.

Cette pernicieuse pratique antidémocratique, antirépublicaine, antisociale aussi, gagne les autres fonctions publiques par le biais de la multiplication des postes à profil complètement déconnectés des qualifications acquises et validées par des diplômes. Pourquoi passer des concours, augmenter ses connaissances, améliorer ses qualifications si faire sa cour à qui détient une once de pouvoir local peut vous valoir une promotion ? La devise républicaine est ainsi bafouée doucement, sans faire de bruit, mais sûrement.

Que devient la Liberté avec moins d'instruction ?

Que devient l'Égalité quand le droit est remplacé par la connivence, voire la complaisance ?

Que devient la Fraternité quand l'essentiel est de plaire au principicule ultra-localisé ?

Le SNCA e.i.L. Convergence dénoncera toujours avec vigueur la dérive décentralisatrice qui ne fait jamais le bonheur des peuples et, chaque fois qu'il en aura l'occasion, il mettra ses forces dans la reconstruction de la République.

** Les amateurs de botanique savent tous que la fleur de lys n'a rien à voir avec le *lilium candidum* à fleurs en entonnoir ou avec celui de type martagon aux pétales séparés et récurvés. A y regarder de plus près, la fleur de Louis ressemble plutôt à un iris *pseudacorus* d'un jaune étincelant qui illumine pendant quelques courtes semaines printanières les fossés et les terrains fangeux voire les gués submergés des ruisseaux et des rivières qui ne connaissent pas chaque année les crues dévastatrices de l'an 2016.*

*** Il est vrai que depuis la Commune de 1871, les diverses édilités qui se sont succédé à la tête de la municipalité parisienne ont tout (et toutes ...) fait pour vider la Ville Lumière de sa substance prolétarienne et insoumise ... Mais allez savoir ...*

**** Outre que l'Allemagne a connu récemment la division territoriale (1945-1989), son statut « fédéral » plonge ses racines bien plus avant dans le temps. Peut-être avez-vous le vague souvenir des « Traités de Westphalie » de 1648 ? A l'époque, les Etats allemands subissaient la « Guerre de Trente Ans » avec un arrière goût prononcé de guerres de religions. Les Etats voisins, dont la France, s'en étaient donné à cœur joie pour intervenir et prolonger les « misères de la guerre »*

En 1648, Louis XIV a dix ans ; c'est Mazarin successeur désigné de Richelieu qui dirige la France malgré la guerre civile, dite la Fronde, qui l'agite ; et c'est aussi lui qui inspire ces traités de Westphalie qui imposent durablement – jusqu'à aujourd'hui – le morcellement politique de l'Allemagne.

Et nos élites autoproclamées, incultes sinon illettrées – il est vrai qu'entre les deux concepts la frontière est bien incertaine – proposent aux Français, comme modèle d'organisation politique ce que nos ancêtres ont imposé à leurs voisins pour assurer la sécurité de la France ! Le monde à l'envers ...

Contribution de la commission ouvrière des personnels de direction

La mobilité en cours de blocage ou Une revalorisation et une reconnaissance au point mort

Reçu début juillet par le chef de bureau de la DGRH qui a en charge les personnels de direction, le SNCA e.i.L. Convergence a mis en avant trois éléments qui selon lui contribuent au blocage de la mobilité des chefs d'établissement et de la promotion des adjoints sur les postes de chef.

Ces trois points émergent d'ailleurs d'un discours contraint et strictement bienveillant sur les quelques situations d'obligation légale. Pour le reste, soit près de 92% des 14000 personnels de direction, le mécontentement grandit. Il semble que pendant ce temps, de part et d'autre de la commission paritaire, on organise le jeu local de chaises musicales pour faire attendre les adjoints sur deux ou trois postes avant l'hypothétique affectation-promotion. Il est vrai qu'obliger pour obliger doit conférer au fonctionnaire comme à l'affilié un sentiment d'« *obligé* » ...

Le premier point, c'est, bien sûr, l'hyper-localisation du mouvement qui relève plus des recteurs que du ministre et plus des DASEN que du recteur : mouvement déconcentré à plus de 80 %, mais à recrutement national. Cela se traduit par une permanente distorsion entre ce que préconisent les textes à portée nationale, c'est-à-dire des vœux de mutation les plus ouverts possible, et l'interprétation qui en est faite localement au point qu'un établissement libéré par la nomination de son chef à d'autres fonctions n'est pas mis au mouvement parce que réservé par le bouche à oreille à un cadre reconnu localement. Il y a là non seulement une grave atteinte à l'équité mais aussi une déshérence de fait des règles fixées. On nous dit que les recteurs y trouveraient leur compte ...

Voire, car le recours aux faisant-fonction, qui par ailleurs bénéficient rarement de la reconnaissance à laquelle peuvent prétendre des personnels qui tirent souvent l'institution mal organisée de la difficulté, est symptomatique du dysfonctionnement du mouvement. En effet, malgré un fort recrutement par concours et la rareté annuelle des départs à la retraite, le mouvement quoique recommandé sur un laps de temps de 3 à 6 ans, a besoin que les faisant-fonction viennent à la rescousse pour pallier les errements rendus possibles par des textes et des pratiques obsolètes. Ces faisant-fonction ne sont pas la cause d'un mouvement ankylosé mais bien le révélateur de cette ankylose... Prétendre, d'autre part, que le moteur du mouvement est le départ à la retraite des chefs d'établissement et que, quand ces départs seront plus nombreux, tout s'arrangera, est sans doute une vue de l'esprit d'origine technocratique ; bien entendu, le SNCA e.i.L. Convergence n'y souscrit pas du tout qui y voit plutôt un alibi pour camoufler la mauvaise gestion de l'institution.

Le deuxième point tient à la confusion des genres. Une CAPN d'élus des chefs d'établissement réunie pour travailler avec l'administration au bon déroulement du mouvement est aussi et **simultanément** un organe de promotion, ce que n'est jamais une CAPA, ou une CAPN, d'autres personnels qui lorsqu'elle travaille sur les « muts » inter- et intra-, ne s'occupent que de cela.

Et ce n'est pas tout ; la CAPN des PER DIR tient lieu, et toujours **simultanément**, de comité médical et autres structures d'aide qui fonctionnent séparément et légitimement quand il s'agit d'autres catégories de personnels. Remarque au passage : les élus de cette CAPN relèvent d'abord de la plus grosse organisation syndicale des chefs d'établissement et, dans une moindre mesure, d'une section confédérée. Or, sur les « chaînes », c'est-à-dire les successions de mouvements individuels qui devraient permettre de pourvoir tous les postes de principaux et de proviseurs, ces deux organisations corporatives ont des vues passablement divergentes : l'une prétend qu'elles n'existent plus, l'autre qu'elles s'allongent ... Ces analyses antagonistes, assez compréhensibles entre organisations rivales, montrent surtout que la mobilité des PER DIR se fait dans le plus grand flou par rapport au droit commun et à l'équité.

Enfin, le troisième point aborde la mise en réseau des établissements qui contrairement aux départs en retraite ne sera sûrement jamais le moteur hypothétique de la mobilité des PER DIR !

Davantage de mise en réseau, soit moins de chefs d'établissement... Et, donc, beaucoup de PER DIR adjoints qui le resteront pour une longue carrière. Pour plus d'amertume ?

Pourtant, au départ, ils sont recrutés de la même façon, le même concours et, de la part de l'institution, les mêmes promesses de perspectives de carrière. Outre que

la « bienveillance » de l'Education Nationale à l'égard des élèves et de leurs familles ne semble pas très crédible de la part d'un super chef lointain, même pourvu de chefs adjoints risquant d'être privés d'initiative et de créativité, il apparaît que l'institution et ses hiérarchies ne tiennent pas à se poser la question d'un sous encadrement qu'elles mettent subrepticement en place sans même en avoir la claire conscience.

Or, les personnels sont parfaitement conscients de ce qui leur arrive et ils se posent, eux, des questions ; comme les réponses sont en général en déphasage partiel ou total avec les inquiétudes qui font surgir ces questions, la relation PER DIR-Education Nationale ne pourrait aller qu'en se détériorant au fur et à mesure des effets du constat statistique : 1282 mutations de chefs (dont un petit nombre est aussi promotion d'adjoints), soit 12 de plus que l'an dernier, et encore moins de mobilité inter-académique ... Tout cela se compte à peine sur les doigts : il ne suffit pas d'énoncer les réalités de l'encadrement supérieur de la fonction publique ni les sauts de puce des adjoints sur postes d'adjoint pour échapper au ridicule. Reste des situations humaines, réelles et insupportables qui ne peuvent être prises en compte. Hormis la complaisance ou le bon vouloir, c'est probablement cela le plus grave dans la mal-gestion de cette véritable richesse humaine, si nécessaire au système éducatif français.

Avant de clore cette relation d'un entretien avec les services de la DGRH, le SNCA e.i.L. Convergence se doit de mentionner une remarque qu'il a faite au cours de cet échange de vues. Le syndicalisme d'accompagnement, auquel les SYNDICATS e.i.L. Convergence refusent de prêter la main, a deux inconvénients majeurs :

1. Les mandants des organisations qui le pratiquent sont floués, dupés, lésés parce que la logique du syndicalisme administratif est de ne jamais parler des vrais problèmes... qui sont pourtant ceux des mandants ;
2. L'institution, qui en l'occurrence doit servir l'Ecole de la République, perd l'habitude d'être titillée là où ça fait mal ; du coup, les vrais problèmes sont esquivés, négligés, niés. Evidemment, ce n'est pas la solution ; et, du coup, par son aveuglement, l'institution si confortablement installée dans la cogestion, se délabre, se délite et perd son âme. Ira-t-on jusqu'à dire qu'elle scie la branche (vermoulue) sur laquelle elle est assise ?

Le constat est désespérant : tout dysfonctionne parce que l'autre ne fait pas ce qu'il devrait faire. Mais cela est faux. De même que les décisions décriées de la Commission de Bruxelles ont été fomentées par les gouvernements qui ensuite s'en lavent les mains tout en s'y pliant, de même attribuer aux collectivités territoriales la responsabilité de la suppression, du maintien ou de la création d'un établissement scolaire ou de certaines de ses classes est une contre-vérité : la politique éducative se définit au niveau national qui est celui, officiel, du recrutement de tous les personnels devant encadrer les élèves. Ceux-ci doivent être formés à être les futurs citoyens de la République. Est-ce encore possible quand la liberté doit passer sous le joug de la servilité ?

Contribution de la commission ouvrière des certifiés et agrégés

Rentrée 2016 en collège : le jeu en vaudra-t-il la chandelle?

La Réforme du collège appliquée dans son ensemble à la rentrée prochaine génère chez les enseignants une certaine angoisse devant le caractère monstrueux de cette « machine ». Même si le discours de l'Institution se veut rassurant : « On va faire simple... » ou « Partez de ce que vous faisiez déjà... », l'extraordinaire liberté laissée tant aux établissements dans l'utilisation des heures réservées à l'autonomie -2.75h cette année-, qu'aux enseignants, à la fois dans la construction des enseignements complémentaires (enseignements pratiques

interdisciplinaires –EPI- et accompagnement personnalisé –AP-) et dans la création même de leurs séquences disciplinaires dont les programmes sont beaucoup moins directifs qu'ils ne l'étaient précédemment, est source de nombreuses inquiétudes devant l'immensité de la tâche! Et ce ne sont pas les récentes et tardives promesses du Gouvernement sur la revalorisation des salaires des enseignants qui les ont rassurés. On l'a bien compris : la réforme vise surtout à favoriser les échanges entre enseignants et à les contraindre à travailler ensemble, sans toutefois prévoir dans leurs services des temps de concertation. On se souvient que, naguère, l'annualisation du temps de travail des enseignants avait été évoquée, on comprend mieux pourquoi!

En cette fin d'année, les traditionnels conseils d'enseignement ont été surtout consacrés à la mise en place des EPI et de l'AP. En ce qui concerne les EPI, si les idées ne manquent pas, la comptabilisation des heures paraît très compliquée puisque les enseignements complémentaires sont pris sur les horaires des disciplines. Comment dès lors comptabiliser précisément ces heures, sinon en se fiant aux seules déclarations des enseignants? Comment savoir si les élèves auront réellement bénéficié des 2 ou 3 heures d'EPI prévues dans les textes?

Enfin, aucune version officielle du Livret personnel de compétences (LPC), permettant la validation du socle, n'a pour l'instant été transmise officiellement aux enseignants. Ils découvriront cela à la rentrée... Quant au nouveau bulletin, il devra faire apparaître, outre l'appréciation générale, les connaissances et compétences travaillées. On imagine aisément la surcharge de travail qu'engendreront ces modifications.

Si donc les professeurs sont un peu augmentés dans les années qui viennent, leur heure de travail sera cependant sans doute moins rémunérée, eu égard à la quantité de travail exigée par les multiples aspects de la Réforme...

Robespierre ou la République vertueuse

Il y a une station du métro parisien, mais extra-muros, qui porte le nom de Robespierre (1758-1794). Certains élus municipaux de la capitale de la France trouvent que c'est insuffisant. Ils ont bien raison. Mais leur proposition pour donner le nom de l'Incorruptible à une rue parisienne n'aboutit pas, la majorité de leurs collègues faisant la sourde oreille.

Il est vrai que Maximilien de Robespierre s'il pouvait constater la situation d'aujourd'hui serait effaré de constater combien le personnel dirigeant, politique, économique, social, culturel, est perméable à la corruption et à un point tel qu'elle en affaiblit les structures de la République.

Les années 1793-1794 sont celles de la guerre, étrangère et civile ; la politique du Comité de Salut Public, y compris dans sa phase de Terreur, et de la Convention est tournée prioritairement vers l'effort de guerre afin d'obtenir la victoire à l'intérieur et à l'extérieur tout en édifiant les bases des institutions de la toute nouvelle République. Pourtant Robespierre et ses amis ont aussi une conscience sociale. C'est ainsi qu'avec les biens confisqués aux émigrés, ils projettent une redistribution des terres en faveur des indigents (décrets de Ventôse, février-mars 1794).

Robespierre rêve d'établir une « République vertueuse ». Certes, les « vertus » auxquelles il pense, à commencer par le courage, sont celles dont l'antiquité romaine donne l'exemple. Mais pour qu'une organisation sociale soit incorruptible et vertueuse il faut aussi qu'elle soit exempte d'excès ; il y faut des riches, mais qui ne soient pas trop riches et des pauvres mais qui ne le soient pas excessivement.

Là encore l'idéal robespierriste est complètement contrecarré par la réalité contemporaine qui creuse les inégalités, accentue la paupérisation des uns et dilate sans mesure les profits des autres. Paris, une ville qui désormais chasse les pauvres et favorise l'installation chez elle des grosses fortunes, symbolise, en quelque sorte, cette distorsion entre une société adorant le Veau d'Or et la République vertueuse de Robespierre.

Il est peu probable que les élus municipaux parisiens, dans leur grande majorité, aient très envie qu'en honorant Robespierre soient mis en lumière et *a contrario* les injustices sociales et les dénis démocratiques dont ils ne s'accommodent pas si mal.

Qu'importe, il faut soutenir ceux d'entre eux qui veulent rendre justice à Maximilien de Robespierre, ce grand patriote, ce grand républicain qui honore la France et l'Humanité.

**Le 27 juillet 2016
sera le 222^{ème} anniversaire du 9 Thermidor de l'An II de la République
qui vit la chute de Robespierre, sa mise en accusation
et sa condamnation à mort.**

Une pensée ce jour-là pour un homme injustement calomnié ne gâchera pas vos vacances que l'équipe nationale de direction du SNCA e.i.L. Convergence et celle des SYNDICATS e.i.L. Convergence vous souhaitent agréables, reposantes et reconstituantes.